

Quand le secrétaire Davison vint communiquer à Elisabeth la réponse de Paulet, elle manifesta son mécontentement d'une manière fort aigre : " Je hais ", dit-elle, " la délicatesse de ces pédants : ils promettent tout et ne tiennent rien." Davison ayant fait la réflexion que Paulet ne pouvait mettre à mort la reine d'Ecosse sans embarrasser cruellement le gouvernement, attendu qu'avouer le crime était se déshonorer, et le punir dans le gardien de Marie était frapper un serviteur fidèle, Elisabeth jugea l'avis déplacé et tourna brusquement le dos.

Trois mois se passèrent dans cette incertitude. Tout ce temps fut pour Marie Stuart un temps de souffrances physiques et morales. Non qu'elle redoûtât la mort : elle y était résignée ; mais elle craignait, chaque jour, d'être empoisonnée ; et, outre ces craintes légitimes, elle était l'objet de mille tracasseries odieuses. Son farouche gardien ne la traitait plus simplement en prisonnière : à ses yeux, c'était une condamnée à mort et rien de plus.

Le 17 février 1587, dans la matinée, les comtes de Kent et de Shrewsbury et le shérif du comté de Northampton arrivèrent au vieux château. Ce concours inaccoutumé, et surtout la présence du comte de Shrewsbury, grand maréchal d'Angleterre, chargé des hautes œuvres, jetèrent l'émoi parmi les serviteurs de la reine.

Sur les deux heures, les comtes avertirent la reine qu'ils avaient à lui parler. Marie était au lit, en proie à ses souffrances habituelles. Elle fit répondre que, si la Commission ne souffrait pas de délai, elle se lèverait pour l'entendre. Sur leur réponse, elle se leva et s'assit à une petite table de travail placée auprès de son lit ; ses serviteurs et ses femmes se groupèrent autour d'elle. Le comte de Shrewsbury lui annonça que la sentence prononcée contre elle allait avoir son effet : la reine d'Angleterre s'était vue forcée d'y donner cours pour satisfaire aux réclamations impérieuses de ses sujets. Le warrant, dont on lui donna lecture, portait que l'exécution était nécessaire tant " à cause de l'Evangile et vraie religion du Christ, que pour la paix et la tranquillité de l'Etat (1)."

Quand la lecture fut terminée, Marie fit le signe de la Croix. " Loué soit Dieu ", dit-elle, " de l'heureuse nouvelle que vous m'apportez ! Je n'en pouvais recevoir de meilleure, puisque je vais quitter ce monde où j'ai tant souffert, et que je meurs pour la foi catholique, apostolique et romaine. ... Je ne croyais pas que la reine, ma sœur, consentirait à la mort d'une princesse qui n'est pas sujette à vos lois ; mais puisque tel est son bon plaisir, j'accepte volontiers de mourir : l'âme dont le corps ne pourrait recevoir un coup de la main du bourreau, serait indigne du ciel. Au reste, s'il est quelque chose qui me console en face de l'échafaud et de son ignominie, c'est la cause pour laquelle je meurs." Posant la main sur le livre des évangiles qui était sur la table, elle nia toute participation au complot contre la vie d'Elisabeth. " Votre livre papiste est faux ", s'écria le comte de Kent, " et votre serment aussi faux que le livre." — " C'est le livre de ma foi," repartit la reine, " et ce livre est bon. Croyez-vous que mon

(1) Dans Jebb, II, 613.